



ADMINISTRATION

Personnel : dès le 1^{er} janvier 2026

Crèche-UAPE l'Abricopain

Mme Fanny Sobral est engagée à 100 % en qualité d'éducatrice de l'enfance diplômée.

Mmes Vanessa Piazza et Luljeta Gerbeshi sont engagées à 50% en qualité d'auxiliaire de l'enfance.

M. John's Rasamisaona est engagé en qualité de remplaçant.

Travaux Publics

M. Cédric Teixeira Pereira est engagé à 100% pour une durée de 6 mois au sein de l'équipe des Travaux Publics.

École

Mme Murielle Richard est engagée en qualité de secrétaire des écoles à 25%.

Réceptions

La Commune a eu l'honneur d'accueillir :

- la réception des nonagénaires, le 28 février 2026.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité incendie

À la suite de l'événement tragique survenu à Crans-Montana, le Conseil communal a pris acte des directives du Conseil d'État. Les contrôles de sécurité incendie déjà en vigueur ont été renforcés afin d'intégrer les exigences cantonales, tant dans les établissements recevant du public que dans les bâtiments communaux.

État-major de conduite communal

Le Conseil a pris acte de la démission de M. Naïm Jakupi et de l'admission de M. Julien Muller.

Autorisation d'exploiter

Le Conseil a accordé l'autorisation d'exploiter suivante à :

- M. Méziane Paez pour l'Auberge de la Pleyeux dès le 1^{er} février 2026 ;
- Mme Mégane Tomasino pour l'établissement « La Bodega » dès le 1^{er} février 2026.

FAITS MARQUANTS ET ADJUDICATIONS

Vous trouverez le compte rendu des séances du Conseil communal de janvier et février 2026 :

Utilisation d'engins pyrotechniques

Le Conseil communal prend acte des infractions liées à l'utilisation d'engins pyrotechniques de ces derniers mois, des sanctions prononcées et des mesures éducatives prévues pour les mineurs, ainsi que de la saisie et destruction du matériel.

Conformément à l'article 56 du règlement communal de police, l'usage de pièces d'artifice est autorisé uniquement dans les circonstances, lieux et horaires expressément fixés par l'Autorité communale.

À l'occasion de la Fête nationale, une autorisation générale peut être délivrée, sauf situation particulière.

Bâtiment du Service Officiel de la Curatelle

Le Conseil communal a accepté le réaménagement des locaux du SOC afin d'adapter les espaces à la nouvelle organisation interne et d'améliorer les conditions de travail.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Cours d'appui pour apprentis.ies

Mme Valentine Gay et M. Jean-Gratien Comby ont rejoint l'effectif des personnes donnant des cours d'appui aux apprentis.ies qui rencontrent des difficultés scolaires.

CULTURE, SPORT ET CULTE

Sociétés locales

Le Conseil communal a décidé de reconnaître la Section de Saxon du Karaté Club Valais comme société locale dès 2026.

Bibliothèque : projet KargoBike

La Commune de Saxon rejoint le réseau de KargoBike, qui permet de coordonner de manière durable et efficace les prêts interbibliothèques avec les bibliothèques partenaires et la Médiathèque de Martigny.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Crèche-UAPE : gestion des repas

Le Conseil communal a décidé de confier la préparation des repas de la crèche-UAPE à Tertianum dès le 1^{er} janvier 2026.

FINANCES ET IMPÔTS

Emprunt à court terme

Le Conseil a validé le renouvellement d'un emprunt auprès de Raiffeisen Martigny et Région.